



## Bien surestimé dans une vente à réméré

Par **Minot**, le **05/11/2008** à **16:12**

Bonjour,

En avril 2008, j'ai acquis un bien pour 160.000€ (174.000€ avec les frais) par l'intermédiaire d'une vente à réméré (le bien a été estimé en juillet 2007 à 185.000€ par les 5 agences immobilières sollicitées). Le vendeur restera occupant dans le bien (maximum 36 mois) jusqu'au 30.11.08 en paiement une indemnité d'occupation mensuelle. Le 09.10.08, le vendeur renonce à l'exercice du réméré et décide de quitter le bien au 30.11.08.

N'ayant pas l'intention d'habiter ce bien, je contacte les agences immobilières qui avait fait la 1ère estimation (estimation qui a servi à la détermination du prix de vente) et m'aperçois que le montant estimé du bien indiqué sur les mandats des agences en 2007 avait été surévalué à la demande du vendeur.

En résumé, le prix a été surestimé à la demande du vendeur et maintenant je me retrouve à vendre à perte (valeur estimée actuelle entre 150.000 et 160.000 net vendeur)

Ai-je une possibilité de remettre en cause le prix initial (ou la vente à réméré elle-même) en invoqué l'abus par surévaluation du bien ?

Merci pour vos réponses.